



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie (salle du conseil)

Le jeudi 27 mars 2025 à 19h00

Affiché le 21/03/2025

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Modification du tableau du Conseil municipal
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2025
3. Délégations du Conseil municipal au maire

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

4. Comptes financiers uniques 2024
 - A. Budget général
 - B. Budget Espace Bellevue
5. Affectation des résultats 2024 du budget principal
6. Bilan des opérations immobilières 2024
7. Information concernant l'état de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus
8. Taux d'imposition 2025
9. Budgets primitifs 2025
 - A. Budget général
 - B. Budget Espace Bellevue
10. Fongibilité des crédits 2025 du budget principal et du budget espace Bellevue

INTERCOMMUNALITÉ

11. Fixation des attributions de compensation 2024 et 2025

INFORMATIONS DIVERSES

